

MAIRIE DE HARDINVEST

2 rue de la Mairie
50690 HARDINVEST

Téléphone 02.33.52.02.16
Fax 02.33.52.42.62

REUNION DU 14 SEPTEMBRE 2009

Le quatorze septembre deux mille neuf à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué au lieu habituel de ses séances s'est réuni sous la présidence de M. Guy AMIOT.

Etaient Présents : M. Guy AMIOT, M. DECARITE Hubert, M. EUGENIE Christian, Mme HUBERT Chantal, Mlle BURET Elsa, M. GRANDIN Pierre, Mme JEAN Mireille, M. LE MARQUIS Laurent, Mme ENQUEBECQ Nathalie, M. PASQUIER Roger, Mme GAMACHE Isabelle, M. LESERT Bernard.

Etaient Absents excusés : M. POISSON Joël, M. POLIDOR Christophe

Secrétaire de séance : M. LE MARQUIS Laurent

Le compte rendu du 20 juillet 2009 est approuvé à l'unanimité.

Début de la séance : 18 heures 30

1 – PERSONNEL

Monsieur le Maire expose la nécessité de recruter un agent supplémentaire au sein du service technique communal. Aussi, le conseil municipal vote par 11 voix pour et une abstention pour la création d'un poste sous Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi d'une durée de 24 heures hebdomadaires.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une commande de fournitures relative à la pandémie de grippe A/H1N1 a été passée auprès de la Camif.

Le conseil municipal vote le paiement de 43,46 € à la commune de BENOISTVILLE pour la participation aux frais de visite médicale de Mme Laetitia LEVEQUE.

2 – ECOLE

Monsieur le Maire fait un bilan de la rentrée scolaire 2009. L'effectif est de 133 élèves.

3 – MAIRIE

Le conseil municipal a débuté la réunion par une visite de chantier afin de constater l'évolution des travaux.

Monsieur le Maire présente le devis d'ERDF pour le raccordement de la nouvelle mairie. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le devis d'ERDF d'un montant de 1204,36 € HT. Cette somme sera imputée à l'article 2313 du budget primitif 2009.

4 – VOIRIE

Le conseil municipal propose la convention suivante : achat des matériaux à hauteur de 2500 € TTC par Mr et Mme FRANCOISE, la commune prendra à sa charge la réalisation des travaux et le complément des matériaux.

Monsieur le Maire présente le devis du Cabinet DROUET géomètre concernant l'alignement entre la parcelle de Monsieur et Madame FRANCOISE et la RD 900. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis d'un montant de 740,03 € TTC.

Dans le cadre des travaux de la nouvelle mairie, le conseil municipal prend à sa charge le règlement de la facture de l'entreprise PASQUIER, pour un montant de 233,46 € TTC afin de réaménager l'accès de Monsieur et Madame POYET.

5 – CHEMINEMENT PIETONS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un devis de l'entreprise Chasles est en attente.

6 – PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la consultation des services est en cours pour le Plan Local d'Urbanisme.

7 – STADE

Dans le cadre de l'aménagement et de la mise aux normes du terrain de football, Monsieur le Maire propose un devis de l'entreprise NERUAL pour la pose d'une main courante. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis d'un montant de 1445,00 € HT. Cette somme sera imputée à l'article 2313 du budget primitif 2009.

Suite à l'acquisition d'une nouvelle pelle par l'entreprise BOUGREL-LECACHEUR, il convient de délibérer sur les nouveaux tarifs horaires. Le coût horaire d'une pelle 16 tonnes est de 72,10 € HT et une pelle chenilles 8 tonnes 52,00 € HT. Le conseil municipal émet un avis favorable à ces nouveaux tarifs.

Monsieur le maire présente au conseil municipal deux factures de l'entreprise BOUGREL-LECACHEUR. La première d'un montant de 2068 € TTC concerne l'assainissement et le drainage du stade. La seconde facture relative au terrain de football s'élève à 745,91 € TTC. Le conseil municipal accepte le règlement de ces deux factures qui seront imputées à l'article 2313 du budget primitif 2009.

8 – SYNDICAT DE LA DOUVE

Un technicien est venu afin d'informer les élus sur la méthode de travail du syndicat de la Douve.

Par délibération en date du 11 juin 2009, le comité du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Douve a accepté la demande de retrait sans conditions de la commune de Sortosville-en-Beaumont en raison de son appartenance à la Communauté de Communes de la Côte des Isles exerçant la compétence de gestion des cours d'eau.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte à 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention,

le retrait sans conditions de la commune de Sortosville-en-Beaumont du Syndicat Intercommunal d'aménagement de la Douve.

QUESTIONS DIVERSES

9 – LETTRE DE MADEMOISELLE FAUVEL

Monsieur le Maire fait lecture au conseil municipal de la lettre reçue de Noémie FAUVEL.

10 – TENNIS

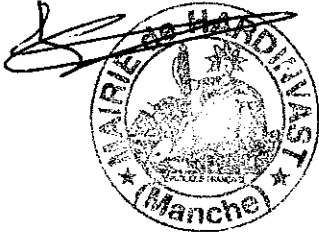
Le conseil municipal décide de maintenir l'accès au terrain de tennis en semaine mais sera fermé le week-end.

11 - FUSION DDE -DDAF

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture et de la forêt de la Manche sont amenées à fusionner à compter du 1^{er} janvier 2010, pour créer un nouveau service interministériel de l'état. Ce nouveau service s'appellera la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

La séance est levée à 21 h 15.

Le Maire,



Le Conseil Municipal,